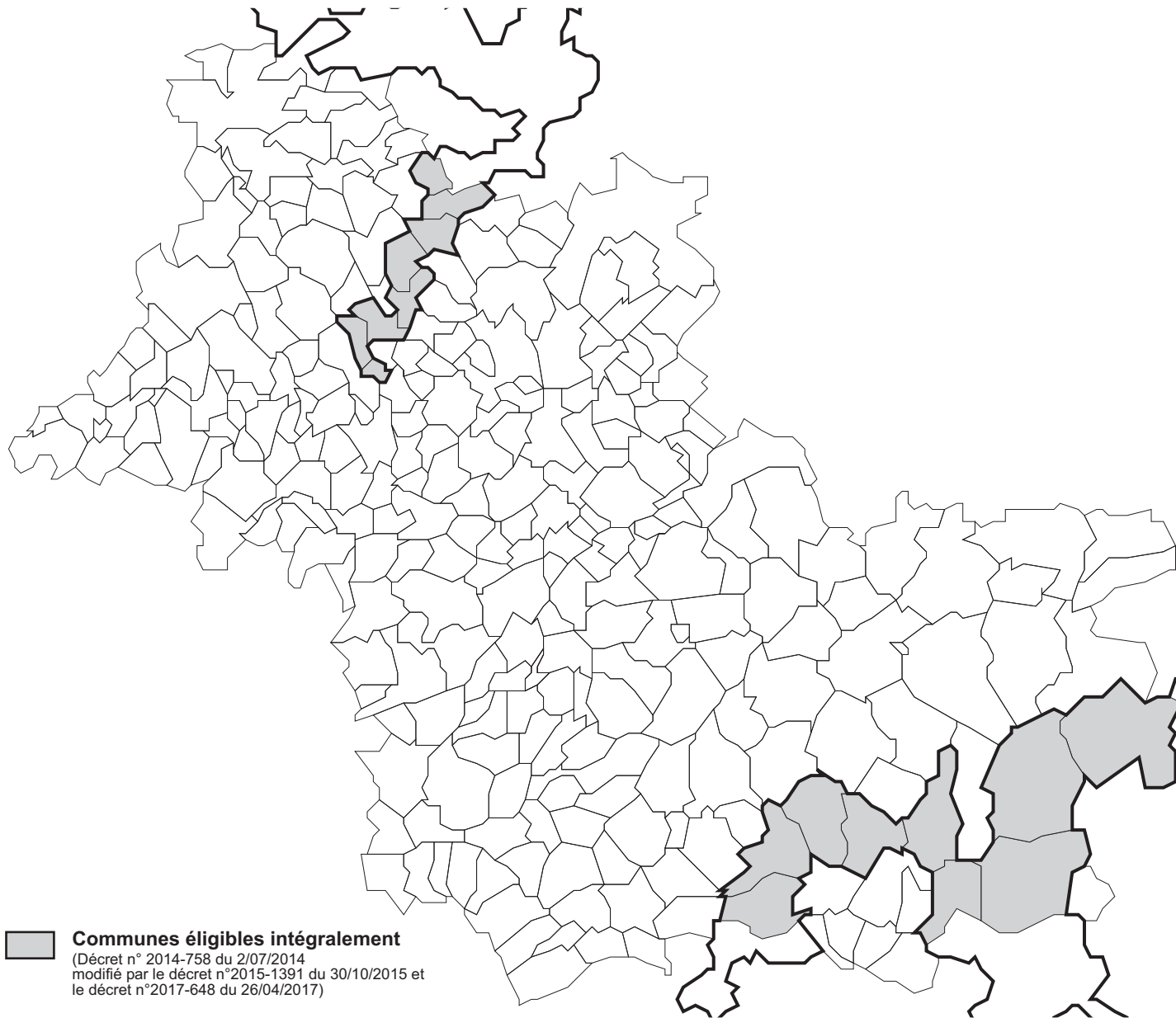


Aide à Finalité Régionale AFR



Initiateur : Commission Européenne.

Période : 2014-2020

Définition : zones dans lesquelles l'Etat et les collectivités locales peuvent allouer des aides publiques aux entreprises pour leurs projets d'investissement et pour les créations d'emplois liées à ces derniers.

De plus, les entreprises qui exercent une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale, qui se créent dans ces périmètres peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices réalisés.

Communes éligibles intégralement
(Décret n° 2014-758 du 2/07/2014
modifié par le décret n°2015-1391 du 30/10/2015 et
le décret n°2017-648 du 26/04/2017)